

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Compte rendu de la séance du 13 Octobre 2025 à 18h30

Présents: MM Choisy Michel, Cozette JP, Choisy Marc, Pillon M, Pichard P, Levasseur Y, Grimal JL, Harrissart R, Gellynck B, Butez Ch, Letupe L, Grimal C, Ricquebourg P

Pouvoirs : Mme Blot Lydie (à Mme Grimal C)

Absent excusé : Mme Caule Delphine

Secrétaire de Séance : Mme Cécile Grimal

Lecture du précédent compte rendu

Présentation du projet Supérette API

Un Chargé de développement à la Société API présente en visio le concept des supérettes API. En effet cette société souhaiterait implanter une supérette en libre-service ouverte 24h sur 24 et 7 jours sur 7 à Rollot. Pour cela la commune doit mettre à disposition un terrain viabilisé en contrepartie d'un loyer annuel de 600€ avec convention sur 20 ans..

La participation de la commune pour cet investissement serait de 5000 € la 1ère année et 5000€ la 2^{ème} année.

Monsieur le Maire souhaite connaître la position des conseillers municipaux avant d'engager la moindre démarche. Le conseil municipal après délibération émet à l'unanimité un avis favorable à la poursuite de l'étude du projet et charge monsieur le Maire d'engager les démarches nécessaires (contact avec le propriétaire du terrain pressenti, estimation du coût des travaux de viabilisation, mise en œuvre et branchement électrique...)

Subventions aux associations

Le Conseil municipal après étude des dossiers et sur proposition de la commission communale, après délibération, décide d'attribuer les subventions suivantes aux associations qui en ont fait la demande pour l'année 2025 :

- Société de Chasse : 400 €
- Espérance Rollotoise: 300 €
- Association colombophile : 450 €
- Comité des fêtes : 1000 €
- Familles Rurales : 1000 €
- RAC : 1000 €
- Au Pré d'Isidore : 700 €
- La Boule Rollotoise :500 €

Une subvention d'un montant de 709.50 € sera également versée au RAC pour remboursement des frais liés à la fête communale (agents de sécurité, repas des artistes...)

Fonds de concours Investissement 2025 Com des com du Grand Roye

Monsieur le Maire présente au conseil les devis de l'entreprise Bucamp pour les travaux de couverture du bâtiment communal derrière la mairie pour un montant de 2834 € HT, de Cityprotect pour l'extension du système de vidéoprotection pour un montant de 7144 € HT et le devis de Picardie Fournil pour l'achat d'un four à la cantine scolaire pour un montant de 3100 € HT.

Le conseil municipal :

- valide ces devis à l'unanimité et charge Monsieur le Maire des déposer une demande de fonds de concours investissement 2025 de la Communauté de Communes du Grands Roye.
- Autorise monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Fonds de concours voirie 2025 Com des com du Grand Roye

Monsieur le Maire présente au conseil les devis de voirie de la Place des Clos pour un montant de 29741 € HT proposé par le Cabinet 2M concept .

Le Département ayant attribué une subvention de 30 % du HT soit 8922 €, il reste à charge de la Commune la somme de 20819 €

Le conseil municipal :

- valide ce devis à l'unanimité et charge Monsieur le Maire de déposer une demande de fonds de concours de la Communauté de Communes du Grands Roye au titre des travaux de voirie 2025 a hauteur de 50 % du reste à charge pour la commune soit 10409 €

- Autorise monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Validation devis réparation RD935

Monsieur le Maire présente au conseil le devis du Cabinet « 2M concept aménagement » pour la réparation du Regard des eaux pluviales sur la RD935 pour un montant de 1577.10 € HT suite au soulèvement de la chaussée dû au violent orage de fin juin, le Département refusant la prise en charge de ces travaux.

Le Conseil valide à l'unanimité ce devis et charge Monsieur le Maire de signer les documents se rapportant à ces travaux.

Convention d'adhésion au réseau de lecture publique de la com de com

Monsieur le Maire explique au conseil qu'un projet de création de 2 médiathèques (une à Montdidier et une à Roye) est en cours à la communauté de communes et à cette occasion plusieurs bibliothèques rurales seront mises en réseau afin de leur faire bénéficier des services de la médiathèque.

A cet effet une convention d'adhésion doit être signée entre la commune et la communauté de communes du Grand Roye.

Le conseil municipal approuve ce projet et charge monsieur le Maire de signer la convention s'y rapportant.

Voyage scolaire 2026

Monsieur le Maire présente le projet de voyage scolaire 2026 des écoles qui se fera sur 3 jours pour toutes les classes sauf les maternelle PS et MS qui ne partiront qu'une journée. Le Directeur à fait une demande aux communes du RPI pour une participation au financement des bus pour ce déplacement. Le coût du transport s'élève à 5845 €.

Le Conseil municipal après délibération décide (à 12 voix pour et une contre) un financement d'un montant de 2000€. Cette somme pourra être revue à la hausse le cas échéant on fonction du reste dû. Madame Cécile Grimal vote contre cette décision souhaitant que la subvention minimum attribuée soit plus élevée. Pour mémoire le budget transport « voyage scolaire » était de 1604 € en 2023, 657 € en 2024 et 1715€ en 2025.

Monsieur le Maire fait également part d'une demande d'aide financière d'une famille qui a deux enfants scolarisés au RPI afin de participer au frais de ce voyage.

Le conseil municipal ne souhaite pas donner une suite favorable à cette demande. En effet la commune participe déjà au financement des Bus pour ce voyage et la commission action sociale n'a pas vocation à traiter ce genre de demande.

Questions diverses

Mise au point concernant les PAI à la cantine

Monsieur le Maire tient à faire une mise au point concernant les élèves pour qui un PAI a été signé pour allergie alimentaire. Il précise que les enfants concernés ne sont

pas refusés à la cantine mais que les parents doivent fournir un panier repas conformément au règlement de la cantine/garderie

Suppression d'un arrêt de bus

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de son indignation quant à la suppression par la Région de l'arrêt de bus de Regibaye au motif de sa dangerosité. En effet, suite à cette décision, une collégienne de 14 ans habitant le hameau devra faire près de 1 km en rase campagne sur une route départementale sans trottoirs et sans éclairage pour rejoindre l'arrêt de bus rue Saint Nicolas et Monsieur le Maire de se poser la question de savoir ce qui est le plus dangereux ? Malgré cela et plusieurs mails, la Région est restée inflexible. Dont acte. Ainsi après l'arrêt de la prise en charge financière de l'accompagnement dans le bus, et le refus du changement d'horaires pour élargir la plage méridienne du midi pour laisser plus de temps de repas aux enfants, voici une troisième décision ne favorisant pas la ruralité et le bien-être de nos enfants ! (cf voir dans le compte rendu réclamations de parents d'élèves)

Logement du Presbytère

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le logement communal du presbytère va bientôt se libérer et donc être remis à la location. La priorité sera faite à une famille avec enfants.

Réclamations de parents d'élèves

Monsieur Levasseur fait part de remarques de parents d'élèves qui s'interrogent car les élèves de CM1 CM2 qui mangent à la cantine arrive régulièrement 15 minutes en retard. Monsieur le Maire explique que, vu le nombre d'inscrits à la cantine, il est souvent nécessaire de faire 3 services. Une demande de changement d'horaires avait été déposée afin d'allonger la pause méridienne. Actuellement de 1h30 pour la passer à 2h. Malheureusement si cette demande a été validée par l'inspection de l'éducation nationale elle a été refusée par la Région qui gère les transports scolaires.

Demande concession cimetièrre

Monsieur le Maire explique qu'il a reçu une demande d'une personne non habitante de Rollot qui souhaite acheter une concession cimetièrre dans la commune, plusieurs membres de sa famille ayant une concession dans ce cimetièrre. Le conseil municipal refuse cette demande en application du nouveau règlement du cimetièrre.

Initiative d'un habitant

Monsieur le Maire souhaite féliciter une initiative d'un nouvel habitant de Rollot qui a bénévolement débroussaillé l'accès aux deux bancs le long du chemin blanc.

Question d'un administré

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Dos Santos Christophe présent à la réunion. Celui-ci demande s'il serait possible d'installer des distributeurs de « sacs à crottes » dans la commune.

Le conseil municipal accepte qu'un distributeur soit installé mais Monsieur le Maire reste très sceptique quant à son efficacité. Il est d'ailleurs rappelé que les propriétaires de chiens doivent se munir d'un sac et de ramasser leurs crottes lors de la promenade de l'animal et ne pas en « faire profiter » les habitants. Question d'éducation.

Fin de séance 20h25